



**TOUTES LES
HEURES
SUPPLEMENTAIRES
SERONT PAYEES
SANS DISTINCTION**

L'Intersyndicale CGT, UNSA, CFDT, SUD, CFTC

A obtenu que ⇨ ⇨ ⇨

Toutes les heures supplémentaires effectuées entre

1er Mars et le 30 Avril 2020 seront payées sans distinction.

Au départ, certains Etablissements des HCL voulaient payer uniquement les heures supplémentaires effectuées dans les services COVID.

L'intersyndicale a obtenu de la Direction des HCL que toutes les heures supplémentaires effectuées pendant cette période soient payées en heures supplémentaires de la même manière, quelque soient les services et les catégories de personnels.

-Application des coefficients de 1,875 aux 14 premières heures supplémentaires et 1,905 aux heures suivantes.

- Majoration de 150% de l'heure supplémentaire lorsqu'elle est effectuée de nuit.

- Majoration de 99% de l'heure supplémentaire lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

ASTREINTES : Les personnels qui n'étaient pas prévus sur le planning d'astreinte et à qui il a été demandé d'assurer des astreintes spécifiques dans le contexte de crise ont bien bénéficié de la majoration de leurs heures supplémentaires, le cas échéant s'il y a eu dérangement, et sous réserve que leur grade est éligible à un paiement d'heures supplémentaires.

LES ENFANTS DU PERSONNEL PEUVENT ETRE TESTES AUX HCL

Afin de répondre aux difficultés que vous pouvez rencontrer, le dépistage est désormais ouvert aux enfants du personnel avec les conditions suivantes :

- + S'ils sont symptomatiques.**
- + s'ils sont contact ou en éviction sur demande de l'école ou du collège et qu'un test de dépistage pourrait faciliter leur retour dans le système scolaire.**

Attention : cette option n'inclut pas les lycéens asymptomatiques, car l'institution considère que ce public ne nécessite pas de mode de garde du parent pendant la période d'attente pour la réalisation.

FORCE
COURAGE
LOYAUTE
INDEPENDANCE
ÉCOUTE
SOUTIEN
FÉMINISME
IMPLICATION
DÉTERMINATION
SINCÉRITÉ
LIBERTÉ
COMBAT

ÉCOUTE
LIVRETS
INFOS
VALEURS
HUMAIN
FIER-E ET
DEBOUT
VICTOIRE
RÉSISTANCE
TRANSPARENCE
RESPECT

LUTTE
LOI
SERVICE
PUBLIC
SOCIAL
DROIT
À LA
PAROLE

SOLIDARITÉ
ANTI MAGOUILLE
DISPONIBILITÉ
EFFICACITÉ
LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS
INTÉGRITÉ
UNITAIRE
DÉMOCRATIE
HONNÊTE
C'est SUD

SUD Santé Sociaux

Bâtiment 2M

TEL : 04.78.86.57.78 / 36.57.78

@ : ghs@sudsantesociaux69.org

Site : sudsantesociaux69.org